



AVIS PUBLIC

## Promulgation Règlement 676-4

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 676-4 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 676 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE »**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 17 mai 2019.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA  
Greffière